



TOURNOI DU 1^{er} MAI 2022

RÈGLEMENT U 13

- 1 - Chaque équipe sera composée de **8 joueurs + 1 remplaçant**.
- 2 - L'arbitrage sera entièrement assuré par l'AS Bélugas de Belz.
- 3 - La durée des matches sera d'**une fois 10 minutes**.
- 4 - Le classement des poules s'effectuera comme suit :
 - match gagné : **3 points**
 - match nul : **2 points**
 - match perdu : **1 point**
 - en cas d'ex-aequo les équipes seront départagées par dans l'ordre : le goal-average particulier, le goal-average général, la meilleure attaque, , une série de 5 tirs au but.
- 5 – Il y a **4 poules de 5 équipes**.

Les **2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finale principal qui se feront de la façon suivante : 1- 1^{er} poule A / 2^{ème} poule C, 2- 2^{ème} poule A / 1^{er} poule C, 3- 1^{er} poule B / 2^{ème} poule D, 4- 1^{er} poule D / 2^{ème} poule B.**

Les **3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finale de consolante de la façon suivante : 1- 3^{ème} poule A / 4^{ème} poule C, 2- 4^{ème} poule A / 3^{ème} poule C, 3- 3^{ème} poule B / 4^{ème} poule D, 4- 3^{ème} poule D / 4^{ème} poule B.**

Pour les ½ finales principal et consolante : vainqueur match 1 / vainqueur match 3 et vainqueur match 2 / vainqueur match 4
- 6 - Pour les matches des ½ finales et de la finale, en cas d'égalité : il n'y aura **pas de prolongation** mais une épreuve de 5 tirs au but.
- 7 - Il n'y aura **pas de hors-jeu**.
- 8 - Tous les coups-francs seront directs. Le mur sera autorisé à 6 mètres. Toute faute à l'intérieur de la surface de but sera sanctionnée par un pénalty.
- 9 - **Le gardien ne peut pas prendre à la main dans la surface de but, une passe au pied ou une remise en touche d'un de ses partenaires.** Le gardien ne peut pas jouer à la main en dehors de la surface de but.
- 10 - Tous les joueurs devront être licenciés à la Fédération Française de Football. **Ils devront pouvoir présenter leur licence à tout moment de la journée.**
- 11 - Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché souverainement par l'organisateur.

12 - L'AS Bélugas décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir pendant le tournoi. Chaque joueur et dirigeant devra être assuré par son club.